

# L'avenir du gymnase – Position de la SSPES

Réflexions sur la situation du gymnase suisse et son avenir, à la lumière des conclusions et recommandations des nouvelles études, en particulier EVAMAR II

*work in progress – Version 03. 12. 2009*

*responsable : H. P. Dreyer, président SSPES*

## A) Introduction

La SSPES salue les nombreuses études qui ont été consacrées au gymnase ces derniers temps, et remercie particulièrement les auteurs d'EVAMAR II pour leur analyse détaillée du concept de « capacité à entreprendre des études supérieures », leur énorme travail de recherche empirique d'un nouveau genre, ainsi que pour les précieuses conclusions et recommandations du chef de projet (S&E).

Peu de surprise à la lecture des résultats : les études confirment, sur une base scientifique, ce que la pratique professionnelle quotidienne montre depuis longtemps déjà. Les conclusions et surtout les recommandations des diverses études sont extrêmement diverses, voire contradictoires. La SSPES dresse ici un bilan général de la situation actuelle, et justifie sa position présentée dans le communiqué de presse du 19 mars 2009.

### 1 La situation du gymnase, dans l'optique de la SSPES

S&E 1 et 3 + PGYM 4 + SSPES

Plusieurs articles de journaux parus ces derniers temps ont exprimé des doutes quant au gymnase. EVAMAR II et PGYM montrent cependant que les objectifs de « large culture générale » et de « capacité à entreprendre des études supérieures » sont généralement atteints. Le niveau de formation de nos maturistes n'est pourtant que « satisfaisant ». La SSPES souhaite qu'il soit bon, qu'il soit fixé en fonction des élèves qui envisagent des études universitaires et que les meilleur-e-s élèves soient encouragé-e-s. Il est donc nécessaire de procéder à plusieurs modifications, dans l'environnement scolaire et social, afin de consolider le label « maturité gymnasiale ».

### 2 La „maturité gymnasiale“ – une appellation contrôlée

PGYM 5 + SSPES

A l'avenir, on parlera, dans les documents juridiques, de « maturité » pour définir l'ensemble des trois types de maturités. L'appellation « maturité gymnasiale » doit donc être réservée au diplôme décerné à la fin du gymnase.

Le label « maturité gymnasiale » (éventuellement « maturité académique ») doit être utilisé par les cantons et la Confédération aussi soigneusement que celui de „formation professionnelle“ par l'OFFT. Il est nécessaire que les établissements et les départements de l'instruction publique cantonaux veillent à améliorer l'ancrage régional des gymnases.

## 1) Les objectifs demeurent

*Le gymnase doit poursuivre son ambition, à savoir préparer ses élèves aux tâches exigeantes qu'ils devront remplir dans la société. Ceci constitue le but de la formation générale à long terme, et il est impensable d'y renoncer – même si ce but ne peut être testé de manière empirique ou standardisée. Le gymnase procure également à ses élèves les instruments nécessaires pour entreprendre des études académiques. Les dernières études (voir compléments) confirment que cet objectif est largement atteint et que la maturité gymnasiale est donc légitimée à assurer l'accès général aux études supérieures. La SSPES partage l'avis selon lequel les compétences de base, en particulier dans la langue première et en mathématiques, doivent être renforcées et pouvoir être objectivement évaluées. D'autres éléments importants, comme la curiosité intellectuelle, la persévérance, la capacité à surmonter les frustrations et à combler des lacunes de manière autonome échappent cependant à tout contrôle standardisé.*

### 1.1 Un large culture générale, exigeante et conçue dans le long terme

S&E3 + PGYM 4 + SSPES

Le gymnase suisse se doit de continuer à transmettre une culture générale aussi large qu'exigeante. Une définition précise du terme de « culture générale » est contenue dans l'art. 5 de l'ORRM. Cette culture générale se conçoit comme « ouverte » : en principe, elle ne peut faire l'objet de standards (minimaux). Elle s'oriente vers un idéal qui ne se limite pas à l'acquisition d'un certificat de maturité, et il s'avère donc impossible d'évaluer, à la fin du gymnase, dans quelle mesure cet objectif a été atteint.

### **1.2 Accès aux études supérieures**

S&3 + PGYM 11 + SSPES

La SSPES est d'avis que la maturité gymnasiale doit continuer à garantir un accès inconditionnel à toutes les études académiques. Les tests d'aptitude, permettant l'application d'un numerus clausus, tels qu'ils sont pratiqués en faculté de médecine, doivent rester des exceptions. La SSPES estime que les projets des Hautes Ecoles visant à effectuer une sélection ultérieure sur le modèle anglo-saxon contredisent les fondements du système helvétique et ne peuvent que nuire à leur réputation.

En ce qui concerne les Hautes Ecoles Spécialisées, la SSPES estime que les Ecoles de Culture Générale et de Maturité Professionnelle représentent la meilleure filière. Pour les détenteurs-trices d'une maturité gymnasiale, des études dans les domaines de la technique, de l'économie, de la santé ou des arts demandent des aptitudes supplémentaires.

### **1.3 Capacité d'entreprendre des études supérieures**

S&E 1, 2, 3 et 5 + PGYM 9 et 11 + SSPES

La SSPES s'en tient au principe selon lequel la maturité gymnasiale, quelle que soit l'option spécifique, garantit l'accès à toutes les facultés universitaires. Elle partage l'avis des auteurs d'EVAMAR II d'après lequel les compétences basales nécessaires au succès universitaire – en particulier en langue première et en mathématiques – doivent être renforcées. Des contrôles objectifs sont possibles. Une orientation scolaire précoce, une meilleure exploitation des offres d'options complémentaires dans les gymnases ainsi que des cours d'introduction en première année d'université constituent d'autres mesures qui permettraient de diminuer l'écart entre la large culture générale dispensée au gymnase et les hautes exigences précises posées au début de nombreuses études académiques.

D'autres éléments contribuent au succès académique, comme les qualités personnelles telles la curiosité intellectuelle, la ténacité, l'aptitude à surmonter les frustrations, la capacité de combler ses lacunes de manière autonome. Ceux-ci échappent à tout contrôle objectif. Du fait du raccourcissement de la scolarité gymnasiale et de la possibilité d'obtenir plus tôt un certificat de maturité gymnasiale, il est prévisible que des jeunes souvent moins stables entreprennent – à l'avenir – des études académiques.

## **2) Les individus au centre de toutes les attentions**

*La préparation scolaire des futur-e-s élèves de gymnase est essentielle. Dès lors, la SSPES exige que les besoins spécifiques des gymnases soient pris en compte dans les plans d'études romand, alémanique et tessinois pour le Degré Secondaire I. Elle est d'avis que les critères d'admission au gymnase méritent plus d'attention : les disparités constatées entre les cantons entraînent des variations de taux de gymnasien-ne-s considérables et infondées.*

*Au vu des possibilités d'options offertes par les gymnases et de l'évolution complexe du Degré tertiaire, plus de poids et plus de ressources doivent être consacrés à l'orientation scolaire des élèves. Seul-e-s des enseignant-e-s disposant de compétences scientifiques élevées dans leur discipline peuvent motiver leurs élèves à en découvrir les différents aspects. Il est donc nécessaire d'intensifier les liens avec les universités et de renforcer les instituts de didactique.*

*Afin que la profession de maître de gymnase – quelle que soit la discipline enseignée – redevienne attrayante, il est indispensable d'améliorer les conditions d'engagement, la formation continue, et la planification des carrières.*

### **2.1 Elèves**

#### **2.1.1. Promotion des élites**

SSPES

Le gymnase est une institution destinée à des jeunes intellectuellement doués, motivés et capables d'obtenir les résultats escomptés. Il s'agit d'encourager ces jeunes tout au long de leurs études, et ceci, sous toutes ses formes, dès le Secondaire I.

#### 2.1.2 Critères d'admission au gymnase

S&E 11 + PGYM 1 + SSPES

La SSPES est d'avis qu'il est absolument nécessaire que les politiciens s'intéressent un peu plus aux critères d'admission au gymnase. Ceux-ci divergent en effet et parfois très largement d'un canton à l'autre, et contribuent aux écarts injustifiés constatés actuellement lorsque l'on compare les taux de maturité gymnasiale. Ces trop larges divergences ne peuvent être uniquement expliquées par le fait que certains cantons soient plutôt ruraux ou plutôt citadins, et sont en corrélation directe avec les différences de niveau, insatisfaisantes, constatées entre les maturistes eux-mêmes.

#### 2.1.3 Orientation scolaire

PGYM 10 + SSPES

Le choix des études représente une étape importante dans le processus personnel de maturité. Bien souvent, les décisions relatives aux options facilitent ou entravent les études supérieures. Le Degré tertiaire subit de profondes modifications et les conditions sur le marché du travail évoluent rapidement : il est donc nécessaire que les enseignant-e-s et les spécialistes disposent de plus de ressources pour être à même de bien conseiller leurs élèves.

#### 2.1.4 Problématique des genres

S&E 12 et 14 + Notter + SSPES

Le terme de « genres » recouvre plusieurs acceptions, plus ou moins liées, et s'avère problématique :

- I) Le pourcentage croissant de gymnasiennes
- II) Le pourcentage croissant d'enseignantes dans les gymnases
- III) Le pourcentage croissant des enseignant-e-s à mi-temps dans les gymnases
- IV) Le faible pourcentage de femmes dans les sciences naturelles et „hautement“ techniques

I) En 2008, 58% des certificats de maturité gymnasiale ont été décernés à des gymnasiennes, et la tendance est croissante. Les options spécifiques les plus concernées sont les langues et PPP.

Il convient de souligner l'aspect positif de ce bilan, à savoir que la discrimination des femmes dans les filières d'études supérieures, constatée il y a 20 ans, a disparu. Cependant, force est de constater un déséquilibre causé par le poids important accordé aux langues au gymnase, et le fait qu'aucune mesure ne peut être instaurée pour éviter aux gymnases de redevenir des « pensionnats du secondaire II pour jeunes filles de bonnes familles ».

II) Il n'existe aucune donnée valable en ce qui concerne le pourcentage des leçons dispensées par des enseignantes dans les gymnases, car celles-ci travaillent souvent à mi-temps ou moins. La tendance s'accroît cependant rapidement, alors que les femmes sont encore sous-représentées dans les organes de direction.

L'augmentation du pourcentage des enseignantes est positif, et se répercutera certainement à moyen terme sur celui des femmes dans les directions d'établissement. Cette tendance pourrait cependant conduire à une « féminisation » de la profession, comme c'est déjà le cas dans le degré obligatoire en Suisse ou au degré secondaire II à l'étranger. La féminisation d'une profession entraîne généralement une perte de prestige; si la profession d'enseignant-e gymnasiale perdait encore de son attrait, ceci entraînerait sans aucun doute des conséquences négatives quant à la qualité.

III) Il n'existe aucune donnée valable en ce qui concerne le nombre de personnes engagées et le nombre d'heures qu'elles dispensent dans les gymnases.

Le travail dans un gymnase est attrayant pour des femmes universitaires qui, pour des raisons familiales ou autres, ne désirent pas travailler à plein temps. Indépendamment de la question des genres, le pourcentage croissant du travail à temps partiel entraîne des problèmes de gestion et de qualité, comme on le constate déjà à l'école primaire ou dans les hôpitaux. La SSPES doit – en collaboration, bien entendu, avec la CDGS – analyser les conditions d'engagement pratiquées: sont-elles à 100% réalistes? 50% du nombre total de leçons doivent-ils être dispensés par des enseignant-

e-s travaillant au minimum à mi-temps pour que le fonctionnement de l'établissement et l'enseignement d'une discipline dans les différentes classes soit parfaitement assuré? Etc.

IV) Le manque frappant de femmes dans les „hautes“ sciences techniques (Electrique, machines, mines, informatique) et dans les „hautes“ sciences naturelles (physique, chimie), tout comme en mathématiques, semble toujours présent. Au même moment, on constate une pléthore d'étudiantes dans les facultés de sciences humaines et sociales.

Diverses études montrent l'établissement de ce rôle „typique“ pour les femmes pendant la puberté, au degré secondaire I. La SATW et la SCNAT ont donc accru leurs campagnes de publicité à ce niveau. Si le choix des études devait occuper un rôle plus important au gymnase, les enseignant-e-s devraient eux-elles aussi prendre ces stéréotypes en considération.

Il paraît dangereux de ne pas séparer les différents aspects, comme dans la déclaration de A. Strässle, Président de PGYM, in CIVITAS 5/6 2009, p.10:

„Quoiqu'elle ne soit pas en elle-même une mauvaise chose, la féminisation se manifeste également dans le corps enseignant, avec un nombre croissant de femmes travaillant à temps partiel et – malheureusement – une distance croissante entre le gymnase et les sciences techniques. »

## **2.2 Enseignant-e-s**

### **2.2.1 Formation initiale et formation continue**

S&E 5 + SSPES

La qualité d'une école dépend de la qualité de ses enseignant-e-s. La formation scientifique de celles-ci doit conserver un niveau élevé, sans pour autant rallonger inutilement la durée des études. Seul-e un-e enseignant-e passionné-e par la science est capable de transmettre à ses élèves un réel « esprit de recherche ». Il est nécessaire d'analyser précisément les conditions sous lesquelles une formation scientifique suffisante peut être acquise dans deux disciplines. Les institutions universitaires devraient, dans leur propre intérêt également, s'engager plus intensivement dans la formation initiale et continue des maîtres de gymnase.

La didactique de branche doit à tout prix être renforcée. Actuellement, elle ne peut être offerte à un bon niveau dans toutes les disciplines, dans toutes les institutions de formation. Il s'avère donc indispensable de concentrer les efforts, là où c'est possible et d'éviter la « monoculture ». Les institutions de formation doivent également accompagner soigneusement les enseignant-e-s débutant-e-s.

Fin 2008, la SSPES a déposé auprès du Comité de la Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique (CDIP) un catalogue détaillée d'exigences concernant la formation continue. Elle espère des réponses positives et surtout des mesures concrètes.

### **2.2.2 Conditions d'engagement et conditions de travail**

SSPES

De bonnes conditions d'engagement et des perspectives de carrières sont des éléments décisifs dans le choix d'une profession. La profession de maître de gymnase doit redevenir attrayante, que ce soit en mathématique, en physique, en économie et droit, etc. Un encouragement systématique des maîtres ainsi que des bonnes possibilités de formation continue (collaboration dans des projets de recherche, congés sabbatiques, etc.) devraient être de règle.

Le contrôle est à la mode. L'un des atouts d'un poste de travail réside cependant dans la liberté accordée : si on la limite, l'initiative personnelle et la créativité disparaissent. Il en va de même avec le salaire au mérite, lorsqu'il ne s'agit pas d'un dédommagement de fonction : un tel système serait-il envisageable dans une salle d'opération ou un tribunal ?

## **2.3 Directions d'établissement**

### **2.3.1. Rectorats**

SSPES

La SSPES prend en compte les nombreuses tâches des directeur-trice-s d'établissement : parallèlement à la gestion de l'école au sens strict du terme, ils-elles sont responsable du maintien de la qualité, du développement de leurs collaborateur-trice-s, du marketing, etc. Lors de l'élection des membres de la direction d'un établissement, il est important pour le climat de travail que l'avis du corps enseignant soit pris en compte, tout au moins dans un cadre juridique. La SSPES soutient les

offres de la Centrale de Perfectionnement Suisse (CPS) pour la formation initiale et continue des directeur-trice-s d'établissement.

### 2.3.2 Autorités politiques

SSPES

Le système démocratique suisse et sa règle de proportionnalité veillent à ce que des personnalités émanant de divers cursus scolaires s'occupent, à divers échelons, du gymnase. La SSPES attend d'elles qu'elles se fassent une idée précise de la réalité scolaire et qu'elles s'informent directement auprès des personnes concernées. Il leur incombe de veiller à ce que leurs subordonné-e-s entretiennent un contact intensif et constant avec les acteurs des gymnases. Leurs décisions ne doivent être influencées ni par leur propre passé scolaire ni par leur cercle de parents ou de connaissances.

### 2.3.3 Administration scolaire et recherche en matière de formation

SSPES

La tendance étant à la professionnalisation de tous les domaines, l'administration scolaire n'y échappe pas. La SSPES constate avec inquiétude que de plus en plus de décisions sont prises par des juristes, des économistes et d'autres personnalités bien éloignées de la réalité scolaire.

Dans les dernières décennies et en particulier avec la création des Hautes Ecoles Pédagogiques, l'influence des chercheurs sur la configuration du système scolaire s'est fortement accrue, par le biais de mandats étatiques. La SSPES regrette (I) que la recherche soit si dépendante de ses mandataires, (II) que les connaissances scientifiques spécifiques des personnes engagées soient souvent insuffisantes et (III) que les résultats ne soient publiés que de manière limitée, ce qui contredit l'objectif de qualité scientifique.

### 2.3.4 Représentations d'enseignant-e-s

SSPES

La SSPES demande expressément que les représentations d'enseignant-e-s soient associées à toutes les décisions, ou du moins qu'elles soient entendues. Ceci s'avère essentiel pour un bon climat professionnel, mais également indispensable pour que l'esprit – et non seulement la lettre - des nombreux règlements, ordonnances et lois soient appliqués dans le quotidien scolaire.

## 3) Adapter les structures

*La durée des études gymnasiale constitue une pierre angulaire pour la qualité de la maturité. Toutes les recherches confirment que plus les études sont longues, plus les buts atteints sont élevés. Une fois encore, la SSPES demande au Département Fédéral de l'Intérieur et à la Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique de ne tolérer aucune exception concernant une durée minimale de quatre ans pour les études gymnasiales. De plus, toutes les réglementations cantonales concernant le Degré Secondaire I – fortement modifié par HarmoS – doivent prévoir un pré-gymnase ou une structure équivalente permettant de promouvoir les élèves particulièrement doués.*

*Le pilotage des gymnases dépend essentiellement des cantons, mais également de la Confédération en tant qu'instance traditionnelle de coordination. Aux yeux de la SSPES, il est important de doter la Commission Suisse de Maturité, dans laquelle la Confédération, les cantons, les Hautes Ecoles et les gymnases sont paritairement représentés, des ressources et des compétences nécessaires pour gérer l'assurance de qualité de la maturité gymnasiale. En fin de compte, la responsabilité de la qualité des diplômé-e-s incombe aux écoles elles-mêmes. Ce n'est pas un système standardisé de tests mais bien une transparence accrue concernant les exigences posées aux gymnasien-ne-s et de fréquents retours d'information de la part des Hautes Ecoles qui améliorent la qualité du gymnase.*

### 3.1 Durée et configuration du gymnase

#### 3.1.1 Durée

S&E 9 + PGYM 4 + SSPES

La SSPES redemande expressément qu'une durée minimal de 4 ans soit fixée, sans exception, pour la durée de la scolarité gymnasiale, c'est-à-dire aussi que ces quatre ans soient faits dans la même école. La SSPES engage le Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) et la CDIP à biffer l'exception figurant dans l'ORRM.

### 3.1.2 Configuration

SSPES

La SSPES considère comme justifiée une configuration plus rigoureuse du gymnase :

- Un gymnase inférieur de deux ans est idéal. A côté des élèves particulièrement doués en langues, les bons élèves en mathématiques et en sciences naturelles doivent être encouragés.
- Un gymnase intermédiaire de deux ans doit permettre de renforcer la formation de base, ce qui ne se fera qu'aux dépens des possibilités d'option si les écoles ne se voient pas octroyer des heures supplémentaires. A ce niveau, les compétences basales doivent être atteintes. La SSPES peut s'imaginer que celles-ci fassent l'objet d'examens standardisés à la fin des deux ans.
- Un gymnase supérieur de deux ans minimum met l'accent sur l'apprentissage autonome, les possibilités d'options et l'introduction aux travaux scientifiques et interdisciplinaires. Les élèves endossent plus de responsabilités pour leur processus d'apprentissage, ils disposent de larges possibilités d'options et se confrontent au choix de leurs futures études.

## 3.2 Pilotage du gymnase – le rôle de la Commission Suisse de Maturité (CSM)

### 3.2.1 Rapports tendus entre la Confédération et les cantons

SSPES

Le pilotage du gymnase est influencé par les tensions existantes entre la Confédération, qui est légitimée par la législation en matière de santé publique et les conditions d'admission aux Ecoles polytechniques, agit de manière centralisée, et les cantons qui financent les gymnases tout en répondant aux besoins spécifiques de leur région.

### 3.2.2 Renforcement du rôle de la CSM

PGYM 6 + SSPES

La Commission Suisse de Maturité, dans laquelle sont représentés la Confédération, les cantons, les Hautes Ecoles et les Ecoles du Degré Secondaire II doit explicitement recevoir le mandat d'assurer la qualité du gymnase suisse. A ces fins, elle doit être renforcée, autant au niveau institutionnel que dans sa composition. Il est nécessaire de la libérer du travail routinier de mener six examens de maturité fédérale par an (2 par an dans 3 régions linguistiques).

### 3.2.3 Conférence des services des écoles du Degré Secondaire II et Commission Gymnase au sein de la CDIP

PGYM 6 et 12 + SSPES

La SSPES comprend le besoin de mieux coordonner les écoles cantonales du Degré Secondaire II (gymnases, écoles de culture générale et écoles de commerce). Les conférences cantonales des services des écoles du Degré Secondaire II ne sont cependant pas légitimées à piloter le gymnase.

La SSPES s'oppose clairement à la création d'une Commission Gymnase permanente au sein de la CDIP, en parallèle à la CSM. Deux instances différentes ne peuvent agir de manière constructive. Une commission de la CDIP n'est plus nécessaire, vu que les cantons sont désormais associés à la CSM par le biais d'un accord administratif avec la Confédération. On pourrait cependant imaginer une structure supra-cantonale consacrée à un marketing commun du gymnase, sur le modèle des activités de l'OFFT pour la formation professionnelle.

## 3.3 Passage école primaire – Degré Secondaire I

### 3.3.1 Plan d'étude du Secondaire I

PGYM 1 et 3 + SSPES

Le passage de l'école primaire au Degré Secondaire I est en pleine mutation. Au niveau des sciences naturelles et humaines, on espère qu'HarmoS permettra de créer de meilleures conditions ; quant aux langues étrangères, il faudra attendre de voir si les hauts objectifs fixés peuvent être atteints. La préparation des futurs gymnasien-ne-s est essentielle. La SSPES exige donc qu'elle soit prise en compte dans les plans d'études du Secondaire I des différentes régions linguistiques.

### 3.3.2 Promotion des élèves intellectuellement doué-e-s

S&E 9 + PGYM + SSPES

La SSPES exige que les élèves particulièrement doué-s-s soient encouragés quelle que soit la structure du Degré Secondaire I de l'école obligatoire. Elle préconise un gymnase inférieur de 2 ans (cf. 2.1.1).

### 3.3.3 Choix des options spécifiques au gymnase

PGYM 1 + SSPES

La SSPES est d'avis qu'il est nécessaire d'accorder plus d'attention aux critères de choix des options spécifiques au gymnase (cf. 2.1.2).

Les écoles du Secondaire II doivent être régulièrement informées sur les taux de réussite, le choix des options spécifiques, etc. de leurs ancien-ne-s élèves.

#### 3.3. 4 Entrée au gymnase

SSPES

La SSPES s'oppose à l'idée de fixer l'entrée au gymnase de manière générale à la fin du Secondaire I et parallèlement au début des apprentissages, sauf si la scolarité gymnasiale est fixée, sans exception, à quatre ans minimum.

### 3.4 Passage Secondaire II – Degré tertiaire

#### 3.4.1 Plans d'études-cadre et accords sur les contenus

S&E 7 + PGYM 7 + HSGYM + SSPES

La situation lors du passage du Secondaire II au Degré tertiaire doit être améliorée. Toutes les mesures doivent reposer sur un consensus sur les connaissances des maturistes. Les travaux préparatoires de HSGYM doivent, au moins au sein d'une même région linguistique, préciser les plans d'études-cadre en fonction des nécessités des disciplines (p.e. plus précis pour les mathématiques, plus ouverts pour la langue première). Les Hautes Ecoles doivent s'engager à respecter elles aussi ces accords.

#### 3.4.2 Lacunes individuelles

S&E 4 + PGYM 9 + SSPES

Les Hautes Ecoles sont invitées à offrir des possibilités d'apprentissage autonome afin de combler d'éventuelles lacunes individuelles, en particulier en mathématiques. Elles doivent pouvoir compter sur des étudiant-e-s motivé-e-s et prêt-e-s à profiter de cette offre.

#### 3.4.3 Année sabbatique – école de recrues

S&E 14 + ETH + SSPES

Les problèmes liés à une année sabbatique doivent être étudiés. Ceux causés par l'école de recrue méritent une attention particulière et doivent être réduits.

#### 3.4.4 Contacts gymnases-universités

PGYM 8 + HSGYM + SSPES

Les contacts entre les gymnases et les universités doivent être intensifiés, p.e. par l'échange d'expert-e-s pour les examens ou par l'organisation de manifestations de formation continue. HSGYM doit servir d'exemple dans ce domaine.

#### 3.4.5 Stages lors de l'entrée dans les Hautes Ecoles Spécialisées

PGYM 11 + SSPES

Les stages constituent une bonne possibilité, et doivent être réglementés en fonction de chaque discipline. Il serait bon de centraliser les offres.

### 3.5 Assurance de qualité

#### 3.5.1 Responsabilité individuelle des gymnases

S&E 8 + PGYM 5 + SSPES

Chaque école est responsable de la qualité de ses diplômé-e-s. Plus que toute prescription formelle d'un quelconque système d'assurance de qualité, une culture scolaire qui veille à ce que les élèves connaissent le succès (facteur objectif) et soient satisfaits (facteur subjectif) est importante. Le feedback est un outil indispensable, dont des conséquences doivent être tirées.

#### 3.5.2 Feedback

S&E 8 + ETH + EVAMAR I + Notter + SSPES

Les données statistiques récoltées par les Hautes Ecoles doivent être clairement présentées, moyennant le principe de protection des données, pour pouvoir prétendre participer à l'évaluation de la qualité : taux de succès lors des premiers (court terme) et des derniers examens universitaires (moyen terme).

Des sondages effectués parmi les anciens élèves, comme le font EVAMAR I ou l'étude de Notter, sont également utiles lorsqu'ils sont complétés par des interviews sur les problèmes.

#### 3.5.3 Utilisation de standards de formation

S&E 8 + SSPES

Les standards de formation sont, en Suisse, une tendance relativement récente. La SSPES se montre très sceptique et rappelle le virage pris en Allemagne. Elle estime mauvais le rapport entre les dépenses provoquées par la recherche en matière de formation et d'éducation et l'industrie des tests, et ses résultats sur la qualité des écoles. Elle est d'avis que des moyens supplémentaires doivent être investis pour l'amélioration de la « production » plutôt que pour le renforcement du « contrôle ». Parmi les effets secondaires, elle relève non seulement le « teaching and learning to the test », mais également la détérioration de la profession du fait de la limitation de la marge de liberté des enseignant-e-s. Elle rappelle par ailleurs que les examens au Degré tertiaire ne sont pas standardisés.

### 3.5.4 Qualité du système

PGYM 6 et 14 + SSPES

Les politiciens responsables de la formation et de l'éducation soulignent constamment le besoin de tests standardisés pour la gestion du système. Il est ici urgent de promouvoir un rapport équilibré entre les dépenses et les résultats pour les écoles, et non pour les industries de mesurages. La question de savoir si PISA atteint ce but est ouverte. La SSPES estime que les dépenses occasionnées par des tests de type TIMSS ne sont justifiées que si les résultats sont ensuite publiés et largement discutés, et si l'on dispose des moyens financiers nécessaires pour tirer parti de ces derniers. Les résultats d'EVAMAR II n'ont pas dépassé certains cercles, ce qui ne constitue pas un bon signal.

## 3.6 Transparence

Afin que les exigences en matière de prestation pour l'acquisition de la maturité soient uniformes, la SSPES appelle les enseignant-e-s, les directions d'établissement et les autorités à garantir autant que possible la transparence.

### 3.6.1 Travaux comparatifs

S&E 8 + PGYM 14 + SSPES

La SSPES soutient l'idée d'examens communs, lorsqu'il est garanti que l'avis des enseignant-e-s est respecté. Des tests de bonne qualité doivent être mis à la disposition des enseignant-e-s sur Internet, afin de permettre des travaux comparatifs.

### 3.6.2 Organisation des examens de maturité

AG + SSPES

Les écoles doivent, dans la mesure du possible, publier sur Internet les données relatives à l'organisation de leurs examens de maturité, les examens eux-mêmes ainsi que leur grille d'évaluation. Les expériences faites en Argovie doivent continuer à être discutées.

### 3.6.3 Exigences minimales / compétences de base / compétences basales

S&E 8 + PGYM 13 + SSPES

D'ici à 2012/2013, les exigences minimales doivent être fixées, si nécessaires, pour les disciplines, selon un processus « bottom-up ». Les sociétés de branche de la SSPES bénéficient d'une expérience au niveau de la coopération inter-cantonale, mais ont besoin de ressources pour mener à bien cette énorme activité.

## 3.7 Réflexions sur les différentes disciplines

### 3.7.1 Langue première

S&E 1, 2 et 6 + HSGYM + SSPES

L'enseignement de la langue première est responsable de la formation de base, mais toutes les disciplines sont concernées lorsqu'il s'agit de la cultiver. Les compétences d'utilisation de la langue première ne peuvent être inférieures à un certain minimum. La possibilité d'un test sur les compétences de base deux ans avant la maturité comme condition d'accès au gymnase supérieur doit être étudiée.

### 3.7.2 Mathématiques

S&E 1 et 2 + HSGYM + ETH + SSPES

Les résultats des tests de mathématiques présentés par EVAMAR II confirment un malaise, déjà constaté par les enseignant-e-s de mathématiques : plus de 40% des notes des examens écrits de maturité sont insuffisantes. Ce thème ne semble pas avoir, jusqu'à présent, inquiété outre mesure les scientifiques et les politiciens responsables de la formation et de l'éducation, ce qui paraît aussi étonnant qu'incompréhensible. Aucune autre branche n'est responsable d'autant d'échecs lors des premiers examens académiques.

La situation aussi difficile que complexe des mathématiques doit être précisément analysée, avant de proposer des mesures. La SSPES propose une table ronde à laquelle participeraient des praticien-ne-s et des chercheurs-euses concernées par l'enseignement des mathématiques à tous les échelons scolaires (cf. 4.2). Les propositions devraient ensuite être présentées à une commission d'expert-e-s, sous la direction de la CSM, qui à son tour proposerait des mesures. Une amélioration substantielle nécessite, bien évidemment, des ressources importantes.

### 3.7.3 Langues étrangères

S&E 2 + PGYM 2 + HSGYM + NFP56 + SSPES

EVAMAR II ne s'est pas occupé des langues étrangères. Les connaissances en anglais des maturistes sont en général suffisantes pour leur permettre d'accéder aux études supérieures. Contrairement à PGYM, la SSPES estime la situation actuelle de l'enseignement des langues étrangères satisfaisante. Elle estime que l'intention de la CDIP de coordonner l'enseignement des langues étrangères sous la forme du projet de 2008 ne sert pas à l'amélioration de la qualité, et juge une standardisation sectorielle contraire aux principes du système ([www.vsg-sspes.ch](http://www.vsg-sspes.ch) > actuel > réponse à la

consultation). Le gymnase n'est pas une école de langues. La SSPES encourage, entre autres, l'apprentissage d'une deuxième langue nationale par le biais d'échanges, la définition et la précision du label « maturité gymnasiale bilingue », et demande une analyse scientifique précise de la situation actuelle, en particulier au sujet des certificats de langues internationaux.

### **3.8 Autres conditions-cadre** S&E 8 + PGYM 14 + Oelkers + SSPES

Il est prouvé qu'un examen central de maturité permet une plus grande uniformisation, mais qu'il ne conduit pas forcément à une meilleure qualité. Pour la SSPES, les inconvénients prédominent.

Une haute qualité et l'équité des chances exigent de bonnes conditions-cadre : p.e. un bon système de bourses, des effectifs de classe permettant un enseignement individualisé.

## **4) Des processus de réforme intelligents**

*Pour des raisons de place, la SSPES a renoncé à mentionner ces processus dans son communiqué de presse du 19.3.2009.*

*Dans le passé, de nombreux projets ont vu le jour sous l'étiquette « développement scolaire », sans pour autant conduire à une amélioration de la qualité ; trop ont échoué. La SSPES demande expressément que des modifications ne soient effectuées que sur une base scientifique, après avoir requis l'avis de toutes les personnes concernées, en prévision d'un but évaluable, accompagnées d'un calendrier réaliste, et dotées des moyens financiers nécessaires à leur réalisation.*

*Le rapport dépenses-résultats doit être précisément évalué dans toutes les réformes. L'état d'une réforme doit être soigneusement analysé et documenté. Les résultats d'une réforme doivent être rendus publics de manière aussi indépendante que scientifique.*

### **4.1 Base de toutes les réformes**

Concrètement, toutes les réformes décidées doivent

- renforcer le tronc commun et la capacité d'entreprendre des études supérieures, S&E 2
- encourager l'auto-responsabilité et l'apprentissage autonome, sans oublier la confrontation constante au choix des études, S&E 5
- prendre en compte la problématique des genres et la minimiser progressivement, S&E 12
- promouvoir les échanges entre les différentes régions linguistiques, SSPES
- soutenir et honorer des prestations académiques exceptionnelles. SSPES

### **4.2 Table ronde**

**SSPES**

La SSPES demande une table ronde réunissant les enseignant-e-s, els directions d'établissement, les didacticien-ne-s et les autorités, sous la direction de la Commission Suisse de Maturité, afin de proposer rapidement des mesures pour la langue première et l'apprentissage autonome à la CSM à l'attention des directions d'établissement et des cantons. La table ronde doit permettre d'esquisser le processus permettant d'évaluer la situation complexe des mathématiques, analyse préalablement indispensable à toute mesure dans ce domaine.

### **4.3 Problèmes particuliers**

#### **4.3.1 Equivalence des options spécifiques prévues par l'ORRM** S&E 10 + Notter + ETH + VSG

Il existe apparemment des problèmes dans les « nouvelles » options spécifiques introduites par l'ORRM 95 (contrairement à l'avis majoritaire des enseignant-e-s).

- Quelle que soit l'option spécifique, les branches fondamentales doivent répondre aux mêmes exigences de niveau.
- Les exigences intellectuelles et académiques doivent être comparables entre toutes les options spécifiques, et, en principe, être élevées dans les « nouvelles » options. La formation des enseignant-e-s doit en prendre compte.
- D'éventuelles modifications dans le système des options spécifiques doivent être soigneusement analysées avant d'être introduites.

#### **4.3.2 Optimisation des options complémentaires**

Notter + SSPES

L'objectif des options complémentaires mérite d'être rediscuté. Elles devraient, à court terme, préparer de manière plus efficace aux études supérieures.

#### 4.3.3 Travail de maturité gymnasiale S&E 13

Le travail de maturité est le résultat le plus important de la réforme de l'ORRM 95. La qualité moyenne des travaux de maturité peut cependant être améliorée, par une préparation systématique et par une double évaluation.

#### 4.3.4 Apprentissage autonome, spécifique à la discipline S&E 5 + PGYM 9 + SSPES

La capacité de travailler précisément de manière autonome dans une discipline doit absolument être plus exercée. Le développement du matériel d'apprentissage nécessaire demande de nombreuses ressources et ne peut être effectué dans le cadre d'un enseignement normal. Il serait souhaitable que les cantons d'une région linguistique puissent trouver un moyen commun de financer ces travaux de développement.

#### 4.3.5 Interdisciplinarité SSPES

La révision partielle de l'ORRM de 2007 encourage explicitement les travaux interdisciplinaires, et sa réalisation formelle est en cours. Il serait souhaitable de disposer de matériel d'enseignement montrant, de manière exemplaire, comment – et pour quels problèmes – utiliser conjointement et efficacement les méthodes de deux disciplines ou plus.

#### 4.3.6 Langues anciennes SSPES

Il s'agit de rendre attrayante l'offre de langues anciennes (partie du LP 21).

#### 4.3.7 Manuels d'enseignement SSPES

L'importance des manuels d'enseignement (plus ou moins uniformes au gymnase, même sans réglementation avant 1980) pour la capacité d'entreprendre des études supérieures doit être analysée : en effet, dans plusieurs disciplines, l'offre internationale ne correspond pas au cadre organisationnel défini par l'ORRM.

### **4.4 Taux de maturité gymnasiale S&E 11 + PGYM 12 + SSPES**

Les taux de maturité transmis à l'OCDE devraient toujours prendre en compte la maturité gymnasiale, la maturité spécialisée et la maturité professionnelle.

A côté des aspects sociaux-culturels, les différences entre les taux de maturité gymnasiale s'expliquent également par des arrière-plans structurels : là où les places d'apprentissage manquent, la scolarité des jeunes se prolonge. La SSPES est d'avis que les taux de maturité gymnasiale ne doivent, en moyenne, pas être augmentés, afin de préserver la qualité et pour que l'accès inconditionnel aux Hautes Ecoles continue d'être garanti.

Il s'agit d'un ensemble de questions qui doivent être largement discutées et dont les réponses doivent être décidées au niveau politique.

### **4.5 Révision globale de l'ORRM EVAMAR II 14 + PGYM 12 + SSPES**

Une série d'améliorations peuvent entrer en vigueur sans qu'il soit besoin de réviser totalement l'ORRM. Une telle révision globale, comprenant la modification de la structure des options spécifiques et complémentaires, ne semble donc pas nécessaire avant 2015.

### **4.6 Assurance financière**

Parmi toutes les écoles dispensant une culture générale, les subventions par maturiste sont celles qui ont le moins augmenté. La qualité des gymnases a souffert de la réduction du nombre d'années de scolarité et de restrictions financières. Les améliorations ne sont pas gratuites : « There is no free lunch ».

# Résumé des derniers rapports et études sur la situation du gymnase

## A.1 EVAMAR II: [www.sbf.admin.ch/evamar2.htm](http://www.sbf.admin.ch/evamar2.htm)

*Il s'agit d'une étude de la première étude empirique d'envergure sur le gymnase. Elle doit être prise en compte dans toutes les futures discussions sur la formation et l'éducation et devrait donc être connue de tou-te-s les enseignant-e-s. Le rapport complet compte 417 pages. Les conclusions et les recommandations figurent aux pages 383-393. La version française devrait paraître prochainement. Un bref rapport de 29 pages, comprenant un résumé des résultats mais non les recommandations, est disponible, en française aussi :*

[www.igb.uzh.ch/forschungsprojekte/evamar/2008\\_11\\_13\\_Kurzbericht\\_EVAMARII\\_f.pdf](http://www.igb.uzh.ch/forschungsprojekte/evamar/2008_11_13_Kurzbericht_EVAMARII_f.pdf).

## Conclusions et recommandations du chef de projet d'EVAMAR II

(résumé HPD)

Dans ce chapitre, le directeur de projet présente les conclusions de l'enquête et formule des recommandations, contenant également des évaluations normatives.

### 1. Résultat global satisfaisant

Le niveau de formation des maturistes suisse est jugé satisfaisant. Les divergences présentes dans les résultats des tests montrent que tou-te-s les maturistes ne disposent pas des compétences moyennes minimales, comme le prouvent les notes insuffisantes relevées dans les examens de maturité en mathématique et en langue première. On recommande d'enseigner toutes les disciplines aussi longtemps que possible.

### 2. Mesures pour assurer l'aptitude aux études

La question de base est celle de savoir s'il est possible d'assurer une aptitude généralisée, autrement dit si tout certificat de maturité gymnasiale ouvre les portes de toutes les facultés.

Variante 1 : Réviser les critères de réussite des examens de maturité ; aucune note insuffisante n'est admise.

Variante 2 : Définir quelles compétences, dans les diverses disciplines gymnasiales, sont importantes pour entreprendre des études supérieures, et fixer pour celles-ci une règle de non-compensation.

Variante 3 : Se limiter à une « maturité académique ».

Variante 4 : Fixer, au moins pour certaines compétences basales, resp. certaines compétences d'apprentissage de base, des critères de réussite sans possibilité de compensation des résultats insuffisants pour tou-te-s les maturistes. D'après les résultats d'EVAMAR II, la langue première et les mathématiques sont concernées. Les compétences d'apprentissage de base ne représentent pas l'ensemble du curriculum des disciplines gymnasiales mais seulement celles importantes pour les branches d'études supérieures. Il ne s'agit donc pas de notes minimales de maturité de 4 en mathématique et en langue première. Comme l'anglais, langue scientifique, appartient également aux compétences de base nécessaire pour entreprendre des études supérieures – ce qui est confirmé par des professeurs d'Université dans le cadre du projet partiel A4 -, il devrait être obligatoire d'atteindre dans cette discipline une compétence standard (encore à déterminer).

Le chef de projet privilégie la variante 4.

### 3. Maintien du grand nombre de disciplines et de l'accès généralisée aux Hautes Ecoles.

La transformation de la capacité d'entreprendre des études supérieures en maturité académique entre en conflit avec l'objectif de maturité sociale approfondie, garantie par une large culture générale. Il s'agit ainsi pratiquement d'une requête visant à limiter les exigences d'entrée dans chaque discipline à des connaissances fondamentales. Quelles connaissances fondamentales dans quelles disciplines – la question n'a encore reçu aucune réponse fondée.

### 4. Comblent les déficits au début des études

Le problème inévitable des élèves n'étant pas en mesure d'entreprendre n'importe quelles études académiques devrait être minimisé par une offre de « cours d'appui », offerts, dans chaque discipline, par les Universités.

### 5. Mesures pour l'encouragement de l'apprentissage autonome – sans diminution des objectifs spécifiques à chaque discipline

Il est nécessaire de donner plus de poids à l'encouragement de l'apprentissage autonome. Les conséquences sont nombreuses et touchent également la formation initiale et continue des maîtres de gymnase. Néanmoins, l'introduction d'une branche « apprendre l'apprentissage autonome » n'est pas recommandée.

## **6. Mesures pour l'amélioration des compétences en langue première**

Les mesures ne sont pas seulement à prendre dans l'enseignement de la langue première, car les lacunes sont visibles surtout au moment où celle-ci est utilisée.

## **7. Orientation accrue sur des standards dans les programmes d'enseignement**

Le plan d'études-cadre suisse n'est pas assez obligatoire, les plans d'études cantonaux ne se soucient pas assez de la qualité. Le chef de projet recommande de fixer des standards minimaux obligatoires.

## **8. Orientation accrue sur des standards dans l'évaluation des prestations**

Le chef de projet déconseille plutôt l'introduction d'examens centralisés de maturité, ceux-ci étant liés à de nombreux problèmes, d'ores et déjà bien documentés dans la littérature. En revanche, il recommande

- d'accorder un poids plus important à l'enseignement et l'évaluation orientés sur les standards dans la formation initiale et continue,
- d'analyser des solutions partielles pour des évaluations centralisées des prestations ; un système de tests basé sur des modèles de compétences devrait être mis à la disposition des enseignant-e-s ; des expériences menées au niveau de l'école primaire (Cockpit et « module » SG) montrent un bon effet auto-régulateur.
- Les écoles doivent également pouvoir se mesurer aux taux de réussite universitaire. Les statistiques des Hautes Ecoles, comprenant entre autres des données sur les options spécifiques et complémentaires, les thèmes des travaux de maturité et les notes de maturité, devraient être publiées. Il serait utile d'étudier systématiquement les carrières dans l'éducation, ainsi que les motivations sous-jacentes au choix des options spécifiques et complémentaires.

## **9. Maintien de 4 ans de scolarité gymnasiale, dans la même école**

Les résultats d'EVAMAR II montrent que les maturistes ayant effectué plus de 3 ans dans la même école sont avantagés.

Les données d'EVAMAR II montrent également et de manière significative que les résultats sont meilleurs, lorsqu'existe un gymnase inférieur et que la durée du gymnase est plus longue.

## **10. Assurance de la capacité généralisée d'entreprendre des études supérieures pour toutes les options spécifiques**

EVAMAR II ne confirme pas l'équivalence des prestations relevée par EVAMAR I entre les branches fondamentales et les options spécifiques. Des mesures doivent être prises pour améliorer les résultats dans certains domaines des mathématiques et de langue première, en particulier dans les nouvelles options spécifiques.

## **11. Rapprochement des taux de maturité**

L'inégalité des chances, démontrée par les résultats d'EVAMAR II, doit être discutée au niveau politique.

## **12. Problématique des genres**

Il s'agit de continuer à encourager l'amélioration des gymnasiens en langue première et celle des gymnasiennes en mathématique et en sciences naturelles, resp. leurs intérêts.

## **13. Développement des travaux de maturité**

Le travail de maturité s'est avéré une bonne invention. La gestion autonome de projets doit être, dans une certaine mesure, approfondie.

## **14. Autres enquêtes**

Des analyses horizontales doivent permettre de répondre aux questions encore ouvertes.

Remarque sur EVAMAR I : large sondage mené auprès de maturistes et de directions d'écoles, interviews exemplaires d'enseignant-e-s sur leur évaluation de la qualité du gymnase après l'introduction de l'ORRM 95 ; pas de tests empiriques.

## **A.2. PGYM: [www.edk.ch/dyn/12475.php](http://www.edk.ch/dyn/12475.php)**

*La Plateforme Gymnase est une commission d'expert-e-s mandatée par la CDIP, comprenant des représentant-e-s des cantons, de la Confédération, de la CRUS, de la CSM, de la CDGS et de la SSPES. Son rapport sur « la situation du gymnase » (plus de 150 pages et de nombreuses annexes) est*

disponible en français et en allemand. Les recommandations résumées ci-dessous figurent aux pages 79-82.

### **Recommandations (résumé HPD)**

Les recommandations formulées dans le rapport s'adressent en général à la CDIP et à la Confédération, même si les cantons, en tant que responsables, voire même les gymnases eux-mêmes, sont mentionnés.

#### **1. Diversité des structures du degré secondaire I**

La voie de formation conduisant à la maturité gymnasiale diverge du point de vue de sa structuration. Les procédures d'admission sont donc diverses. Il est recommandé aux cantons d'examiner si les différentes formations au secondaire I ont des incidences défavorables sur la fréquentation de l'enseignement gymnasial, et de déterminer, le cas échéant, les moyens de les réduire ou de les supprimer.

#### **2. Enseignement des langues étrangères au niveau du gymnase**

Il est recommandé aux cantons de définir, dans le cadre de la CDIP, ensemble et indépendamment du volume de la matière à maîtriser, les compétences en langues étrangères qu'il faut atteindre durant le cycle secondaire I. Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) peu servir de base pour la détermination des niveaux de compétence exigés aux degrés secondaires I et II.

#### **3. Standards de base pour l'école obligatoire**

Le gymnase a pris acte des standards de base définis dans le cadre d'HarmoS et doit procéder à un bilan des compétences à l'issue de la scolarité obligatoire. Il est recommandé aux cantons de pratiquer ce bilan sur la base des standards de formation fixés pour la scolarité obligatoire, afin que les gymnases puissent en tirer des conclusions adéquates en termes de niveaux et de filières.

#### **4. Mission fondamentale et durée des études gymnasiales**

La mission fondamentale des gymnases, telle qu'elle est formulée par le RRM, demeure intacte. La maturité générale requise pour accéder aux différentes filières d'études des hautes Ecoles universitaires reste l'objectif prioritaire. Il est recommandé à la CDIP et aux cantons de fixer la durée des études gymnasiales d'assurer que le temps d'apprentissage soit suffisant pour atteindre les objectifs visés. Compte tenu des enseignements tirés d'EVAMAR II, il est néanmoins recommandé d'examiner si, grâce à une modification du RRM, cette formation de quatre ans au minimum ne devrait pas être suivie intégralement au sein d'un gymnase.

#### **5. Profil spécifique et autonomie des gymnases**

Les différentes voies de formation offertes par le secondaire II doivent être clairement distinguées. Il est recommandé aux cantons de conférer aux gymnases en général, par le biais de mandats de prestations cantonaux et pluriannuels avec un budget global afférent, une autonomie interne ou partielle. Les gymnases doivent disposer de systèmes adéquats de gestion de la qualité, définis selon des directives cantonales à harmoniser au sein de la CDIP. Le monitoring de ces systèmes s'effectue grâce à des évaluations internes et externes. La formation initiale et continue des enseignant-e-s doit être conforme au mandat pédagogique du cursus gymnasial et axée sur des standards scientifiques.

#### **6. Pilotage et développement du gymnase**

La PGYM recommande à la CDIP de créer en son sein une commission permanente dotée de compétences et de ressources suffisantes. Elle recommande en outre que la CSM assume, en plus de ses activités actuelles, la tâche essentielle de l'assurance et du développement de la qualité au niveau mésoscopique.

#### **7. Niveau et portée de la maturité gymnasiale**

Il faut absolument défendre le principe que la maturité atteste l'aptitude aux études supérieures et garantit l'accès à toutes les filières du niveau tertiaire. La PFGZ recommande de formuler d'harmoniser les attentes et exigences respectives des Hautes Ecoles et des gymnases, en instaurant, dans l'intérêt des deux parties, le dialogue et les échanges.

#### **8. Collaboration gymnases / Hautes Ecoles**

La collaboration entre les gymnases et les Hautes Ecoles doit surtout se faire par les échanges directs entre les enseignant-e-s des deux types d'écoles. La transition gymnase-Hautes Ecoles concerne tous les cantons. La PG> recommande donc de trouver à l'échelle suisse des formes de coopération, en s'inspirant notamment de modèles actuels de collaboration cantonale.

### **9. Encouragement de l'autonomie au cours de la formation gymnasiale**

Outre un niveau de connaissances disciplinaires élevées, une importance de plus en plus grande revient au développement de l'apprentissage et du travail autonomes. L'autonomie doit être encouragée au gymnase et être exercée à long terme.

### **10. Aide à l'orientation d'études**

Le choix des études doit être préparé à long terme et reposer sur un concept général appliqué durant toute la durée de la formation gymnasiale, vu que le choix du profil de maturité constitue déjà un premier choix d'orientation. La PGYM recommande que le processus du choix des études soit conçu, avec le soutien des cantons, conjointement par les gymnases, les services d'orientation d'études et par les Hautes Ecoles.

### **11. Hautes Ecoles Spécialisées : alternatives aux stages pratiques**

Dans les HES, la proportion des étudiants titulaires d'une maturité gymnasiale est élevée. L'admission aux HES exige des titulaires d'une maturité gymnasiale une expérience du monde du travail d'une année au moins. La PGYM recommande d'étudier les alternatives possibles à ces stages préalables, vu le manque de places de stages.

### **12. Enquêtes complémentaires et révision totale du RRM de 1995**

Les modifications survenues à l'école primaire, dans la formation professionnelle et au degré tertiaire doivent être prises en compte dans les réflexions, tout comme les résultats d'EVAMAR II et les réformes entreprises dans certains cantons. Des études supplémentaires doivent analyser les taux de maturité, les taux de réussite aux examens de maturité, etc. La PGYM recommande d'évaluer tout d'abord les résultats de la révision partielle de 2007 et de planifier ensuite une réforme globale. La planification et la préparation en incomberaient à la Commission Gymnase permanente, à créer au sein de la CDIP, et s'accompliraient moyennant la mise en place d'organisations de projets correspondants.

### **13. Compétences de base en mathématiques, langue première et anglais**

La revendication d'instaurer un socle de compétences pour ces disciplines et une évaluation afférente est d'une telle portée que la PGYM recommande d'effectuer au préalable une analyse étendue et approfondie de cette mesure, avant d'entrer en matière.

### **14. Conception d'épreuves communes comme alternative aux standards de formation**

La PGYM recommande le développement d'examens communs au plan scolaire interne ou interscolaire. Sur mandat d'un ou de plusieurs cantons, la conception de ces épreuves doit être confiée aux écoles et à leurs enseignants-e-s, avec le concours d'expert-e-s. Afin d'assurer la comparabilité des exigences, des critères généraux doivent être développés. La conception des épreuves de maturité doit être réalisée au plan scolaire interne, mais selon des directives et des normes de qualité harmonisées au plan cantonal, ce toutefois pas dans le sens d'une maturité uniforme. Il faut viser avant tout une harmonisation entre les cantons.

#### **A.2.II PGYM/Strässle: [www.civitas.ch/files/civitas-20090405-004010.pdf](http://www.civitas.ch/files/civitas-20090405-004010.pdf)**

*Arthur Strässle, président de PGYM, formulait pour CIVITAS 10 recommandations personnelles.*

#### **10 recommandations**

Suivant les analyses et évaluations des examens et tests dans le cadre d'EVAMAR II, je me permets de formuler 10 recommandations à l'adresse des gymnases et de leurs autorités cantonales. Elles ne sont pas des bombes médiatiques, mais plutôt modestes et ennuyeuses. EVAMAR II ne se concentre pas sur une transformation radicale des gymnases, et la situation des gymnases ne le permet pas. Tout parle en faveur de la continuation. Cependant ces propositions peuvent être utiles:

(1) Le dialogue entre les enseignants au niveau du gymnase, de l'Université et des EPF a conduit dans le canton de Zurich, à travers le projet HSGYM, à une étonnante collaboration. Les analyses et recommandations pour la préparation aux Hautes Ecoles et la capacité à étudier, qui sont liées à ce projet, encouragent la compréhension mutuelle au-delà de cette plate-forme. Une extension aux autres régions du pays, sous l'égide des autres gymnases et hautes écoles, est à conseiller, tout comme une certaine obligation.

(2) Tous les recteurs des Hautes Ecoles souhaitent que les gymnases conservent leur large spectre de branches de l'éducation généraliste et ne visent pas à préparer les élèves pour telle ou telle faculté.

Cela doit être maintenu, même si cela n'exclut pas un examen des contenus et des buts éducatifs.

(3) Les conditions d'admission, les degrés préparatoires, la durée des études et le taux de maturité doivent être harmonisés au niveau suisse, avec ou sans Harmos. Les 4 années de gymnase sont absolument nécessaires, 4 années et demie seraient meilleures, lorsque je pense aux résultats du HSGYM dans le canton de Zurich. Le gymnase de longue durée doit également rester une alternative.

(4) Les récents profils de maturité, PPP (philosophie/pédagogie/psychologie), Arts Visuels et Musique, et peut-être également d'autres, doivent être rendus plus pointus, et leur niveau d'exigence doit être adapté vers le haut. Néanmoins aucun profil ne doit être éliminé.

(5) Le programme d'études cadre doit être adapté, avec la réforme partielle de 2007, aux connaissances actuelles. Son caractère obligatoire doit être renforcé.

(6) Les gymnases doivent garantir que leurs élèves disposent des connaissances fondamentales dans les domaines de la langue première, des mathématiques et de l'anglais, tout comme dans les compétences nécessaires en vue du système de formation des Hautes Ecoles fortement marqué par la Réforme de Bologne. Cela ne doit pas être fait aux dépens des connaissances spécifiques, car sinon la formation généraliste sera remise en cause. Il faut clarifier au niveau national si des compétences de base doivent être définies et à examiner avant la maturité.

(7) En ce qui concerne l'autonomie d'apprentissage, la disposition à apprendre et le travail de maturité, le niveau secondaire II ou en tout cas la dernière année d'études devraient être plus dirigés vers les études de Bachelor.

(8) Il ne doit pas y avoir de maturité uniforme ni de standards d'études à la fin de la 12e année (ou 14e, selon le nouveau décompte). La conception des épreuves de maturité doit être réalisée au plan scolaire interne, mais selon des directives et des normes de qualité harmonisées au plan cantonal, voire même à long terme à un plan intercantonal.

(9) En regard des nombreux étudiants qui arrêtent leurs études en cours de route, il est important de mettre encore plus la priorité sur l'orientation des étudiants et sur le bon choix d'études. Les études montrent que l'orientation ne devrait pas uniquement avoir lieu au niveau supérieur. Mais la plus grande partie des interruptions d'études ne doit pas être imputée aux gymnases.

(10) L'autonomie interne des gymnases est nécessaire à une haute qualité d'école. Elle n'empiète pas sur les droits du canton, mais demande une garantie de la qualité à l'interne de l'école, selon des directives cantonales. La condition fondamentale pour la qualité de l'enseignement est une formation continue de haut niveau pour le corps enseignant, mais aussi pour les directions d'école, qui doivent, par rapport à des périodes précédentes, accomplir un mandat toujours plus imposant.

### **A.3 ETH:** [www.rektorat.ethz.ch/news/matura\\_studienerfolg\\_studie2008\\_korr.pdf](http://www.rektorat.ethz.ch/news/matura_studienerfolg_studie2008_korr.pdf)

Il s'agit d'une analyse comparative des notes de maturité et des notes obtenues lors des examens de première année, effectuée par l'ETH Zurich. Cette étude révèle une haute corrélation entre les deux notes, mais constate d'importantes différences entre les cantons ainsi qu'entre les différentes options spécifiques. – La SSPES apprécie le feedback de la part des Universités, pour autant que les limites soient clairement indiquées. Elle espère que d'autres facultés effectueront des analyses analogues.

### **A.4 Rapport HSGYM:** [www.educ.ethz.ch/hsgym/HSGYM\\_langfsg\\_def.pdf](http://www.educ.ethz.ch/hsgym/HSGYM_langfsg_def.pdf)

Il s'agit du rapport rédigés par des groupes de travail réunissant des représentants des gymnases et des Hautes Ecoles du canton de Zurich, consacrés chacun à une discipline en particulier. Un dialogue intensif a permis de formuler un catalogue de recommandations pour l'amélioration du passage du gymnase à l'Université. – La SSPES espère qu'un tel dialogue aura lieu dans toutes les places

universitaires, et que les résultats - comme par exemple les accords sur les contenus (content standards) - soient présentés à la CSM.

**A.5 Notter:** [www.sbf.admin.ch/htm/dokumentation/publikationen/Bildung/uebergang2-d.pdf](http://www.sbf.admin.ch/htm/dokumentation/publikationen/Bildung/uebergang2-d.pdf)

Philipp Notter et al: Der Übergang ins Studium. Bericht zu einem Projekt der Konferenz der Schweizerischen Gymnasialrektoren (KSGR) und der Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten (CRUS).

Il s'agit d'un rapport sur un projet mené par la Conférence des Directeurs de Gymnases Suisses (CDGS) et la Conférence des Recteurs d'Universités Suisses (CRUS), à savoir un sondage détaillé effectué auprès des étudiant-e-s de 3e année dans les Hautes Ecoles.

**A.6 Programme de recherche du Fonds national NPR56**

[www.nfp56.ch/d\\_projekt.cfm?Projects.Command=details&get=5&kati=1](http://www.nfp56.ch/d_projekt.cfm?Projects.Command=details&get=5&kati=1)

Une partie du projet est consacrée à la maturité bilingue en suisse, une autre à l'enseignement en immersion au gymnase.

**A.7 J.Oelkers: La qualité des gymnases suisses**

Oelkers, Jürgen: Die Qualität der Schweizer Gymnasien. Eine Expertise zuhanden der Bildungsdirektion des Kantons Zürich. Bern: h.e.p. Verlag 2008.

J. Oelkers présente une expertise, mandaté par le Département de l'Instruction Publique zurichois.

**A.8 Lucerne: „Potenzial Gymnasium 2007 – 2010“**

[www.kantonsschulen.lu.ch/potgym\\_informationen.pdf](http://www.kantonsschulen.lu.ch/potgym_informationen.pdf)

Les gymnases ont lancé une initiative pour renforcer le label „gymnase“.

**A.9 Argovie: Nouveau concept pour l'examen de maturité**

[www.ag.ch/bks](http://www.ag.ch/bks)

Le Département de l'Instruction Publique argovien, épaulé par l'Université de Fribourg, a demandé une harmonisation structurelle des divers examens de maturités dans ses établissements.